Journée Risques du 25 septembre 2018
Compte-rendu des débats

Compte-rendu COREP 8 novembre 2018

Les organisations professionnelles agricoles de Normandie se sont mobilisées pour sensibiliser les agriculteurs et leurs conseillers à la nécessité de prendre en compte l'accroissement des risques pour les exploitations. De nombreuses solutions existent : assurances (récolte, fourrage, chiffre d'affaires), contrats, contrats coopératifs, marchés à terme, résilience des systèmes, dotation pour aléas...
Elles ont été présentées et discutées lors d'une journée-évènement qui a rassemblé plus de 250 personnes à Caen le 25 septembre.

Ce document relate les principaux éléments des débats de la journée.

Les diaporamas des intervenants, ainsi qu'une courte vidéo de chacun d'eux sont consultables sur le site des Chambres d'agriculture de Normandie : https://normandie.chambres-agriculture.fr/pep-risques/

Le contexte de la gestion des risques économiques en agriculture par Jean CORDIER – Enseignant-chercheur - Agrocampus Ouest

La confiance dans l'avenir est **indispensable à l'investissement**, d'où la nécessité de gérer les risques.
La gestion des risques permet aussi de **répartir la valeur ajoutée** car elle implique de disposer de données chiffrées fiables, ce qui conduit à une discussion de filière documentée et fiable. Donc, elle est utile aussi aux filières.

Les risques spécifiques à l'agriculture peuvent être positionnés sur deux axes :

- Un 1er axe opposant **risque indépendant** (chaque agriculteur a sa propre exposition, sans lien avec celle de ses voisins) et **risque systémique** (les agriculteurs d'une même région / production sont exposés en même temps).
- Un 2nd axe d'intensité : **risque normal / risque catastrophique**.

Le niveau de gestion du risque se fait sur le 2nd axe d'intensité : le risque « normal » est auto-gérable (diversification, technique) avec éventuellement des incitations fiscales (épargne de précaution) ; le marché privé vient ensuite, sur des risques plus intenses ; enfin le risque « catastrophique » est toujours pris en charge par le public.

A l'intérieur du marché privé, **les assurances couvrent les risques indépendants** ; à l'inverse, les contrats financiers (contractualisation et marchés à terme) et les coopératives permettent d'affronter le risque systémique.
Certains contrats peuvent gérer les risques à une échelle pluriannuelle.

La PAC propose des outils de gestion des risques mais ces outils sont mal conçus et peu utilisés, même si le règlement Omnibus (2018) a levé certaines contraintes.
La théorie de la Commission est que **les aides découplées seraient un outil de gestion des risques** : on peut en douter car la perception de ces aides est anticipée par les agriculteurs et prévue dans la marge. Les aides directes sont légitimes pour la création de biens publics, c'est leur rôle principal.
Concernant la PAC, **les systèmes de gestion des risques impliquent justement de prendre sur les aides directes** : c'est un choix à faire, qui réorienterait l'agriculture vers une économie de l'information.

L'assurance aléa climatique par Marie-Hélène ARNOUX – DRAAF Normandie

Les perspectives de changement climatiques sont **un doublement des sinistres aléas climatiques et un triplement des périls sécheresse**. Le fonds de calamité agricole n'était plus adapté à la réactivité requise. L'assurance récolte « multirisque climatique » a donc pris le relais depuis 2005 : **65 % de la prime d'assurance socle** sont aujourd'hui pris en charge par la PAC.

L'assurance récolte distingue 3 types de cultures : les prairies, les arbres fruitiers, les grandes cultures et légumes. L'assurance existe sous deux formes : culture par culture ou pour l'ensemble de l'exploitation. Sur le 1er mode, en céréales et oléo-protéagineux (COP), l'obligation est d'assurer 70 % de la surface ; en prairies : 100 %. Le contrat à l'exploitation, lui, intègre une notion de compensation entre cultures. Le contrat « socle » pleinement subventionné peut être complété par deux autres niveaux optionnels.

En Normandie : **15 % des déclarants PAC souscrivent** (30 % dans l'Eure). Les pourcentages sont plutôt **en baisse**. En **part des terres arables**, la Normandie est à **environ 30 %**, un peu supérieure à la moyenne française (25 %). Au niveau national, l'arboriculture est très peu couverte, les légumes le sont à 15 %.

Les calamités agricoles préexistaient à ce dispositif, mais ont pâti de la lourdeur de la procédure. L'articulation calamités / assurance a été revue depuis 2010 : **les risques assurables COP (y compris maïs fourrage) et vigne n'entrent plus dans les calamités** et relèvent obligatoirement de l'assurance récolte.

Table ronde l'assurance récolte : comment ça fonctionne ?

Pascal LOISEAU, Groupama Centre Manche. Activité sur 8 départements.
Patrick DEGIOVANNI, Pacifica, filiale du Crédit agricole

En cas de sinistre, il y a lieu de faire une déclaration et un expert se rend sur l'exploitation. Il ne faut pas attendre la récolte pour évaluer la perte : il faut anticiper. Le calcul du capital assuré est adapté à la situation propre de l'exploitation, en particulier son rendement olympique (moyenne quinquennale moins la valeur la plus élevée et la plus faible). On multiplie par un prix, défini nationalement, on fait un choix de franchise. Les assureurs indemnisent en général à 30 jours. Chaque exploitation est un cas particulier. Il faut faire un choix sur sa capacité à prendre des risques : s'assurer pour les coups durs avec le niveau socle de l'assurance récolte ou, si l'exploitation vaut plus que la moyenne olympique, prendre le niveau 3 de l'assurance. Le contrat grêle peut être complémentaire au socle. Il existe des contrats à l'exploitation, il faut faire des simulations.

Comment fait-on face à un problème systémique sur toute une région ?

Dans ce cas l'assureur perd de l'argent. Toutefois, il est lui-même couvert sur le marché de la réassurance, moyennant un coût. Les réassureurs travaillent sur le monde entier, ce qui permet de lisser un évènement local (régional ou national).

Comment construit-on un produit d'assurance ?

On mesure d'abord le risque potentiel d'un ensemble de clients. On ajoute les frais d'expertise, de gestion soit 10 -20 % environ, ce qui fixe le niveau de la prime. Le niveau de risque diffère selon les zones car la variabilité autour du rendement moyen peut différer. Sur les treize dernières années, vous avez versé 100, nous vous avons donné 100. Nous ne gagnons pas d'argent avec l'assurance multirisque climatique.

Et l'assurance fourrages ?

Elle se fonde sur un indice mensuel basé sur des mesures par satellite, sans visite de l'expert donc. A partir de septembre, on voit si on a franchi les limites de l'indice de référence. Cela limite les coûts de fonctionnement.

Table ronde l'assurance récolte : faire le premier pas

Damien AUCLAIRE, Agriculteur dans l'Eure sur 300 hectares avec COP et lin textile – Président de la Commission Grandes Cultures - FRSEA Normandie

Personnellement, j'ai abandonné l'assurance climatique depuis 2016. C'est un bon outil qui pourrait être adapté. Il faut que cela reste un filet de sécurité. C'est la production de lin qui m'a amené à prendre des assurances. Or, en 2016, l'aléa climatique n'a pas pu être activé. Si ça n'a pas fonctionné en 2016, c'est que l'outil n'est pas adapté. Depuis 2016 on constate une baisse du taux d'adhésion, je ne dois pas être le seul à avoir fait le même raisonnement !

J'ai besoin de m'y repencher car l'exploitation a de moins en moins la capacité à faire face aux aléas. La franchise à 30 % du contrat socle, est-ce le bon niveau ? Les exploitations avec beaucoup de cultures différentes ont une exposition moindre que les spécialisées. La sensibilité aux risques du chef d'exploitation compte beaucoup aussi.

Pour autant, pour financer l'assurance récolte, il ne faut pas dépouiller le premier pilier, comme l'évoquent certains.

Mais nous croyons au système fondamentalement, même s'il faut bien le penser collectivement et individuellement.

Daniel GENISSEL, Agriculteur - Président de la Chambre d'agriculture de Normandie

30 % de terres arables assurés en Normandie, cela paraît faible, probablement insuffisant. Assuré personnellement depuis toujours même si, à titre personnel, j'ai quand même davantage payé de cotisations que je n'ai reçu de primes. En 2016 dans l'Orne : à quelques kilomètres près, des endroits qui échappent et d'autres qui sont en plein dans la chute de rendement.

Utiliser plus largement l'assurance récolte baissera les coûts du système mais je suis réservé sur le côté obligatoire, il faut le rendre plus incitatif d'abord. Essayons d'être pédagogue, de fournir de la bonne information, pour être en mesure de raisonner cela au niveau de l'exploitant.

Pierre LE BAILLIF, Agriculteur – Président des Jeunes Agriculteurs de Normandie

Récemment, le rapport orientation des JA national portait sur la gestion des risques : nous sommes d'accord pour rendre obligatoire l'assurance récolte. Le réseau JA travaille pour avoir une approche globale des risques sur l'exploitation : diversification, remplacement, climat, protection des gens au travail, etc. Quand un jeune arrive, il devrait passer un entretien d'embauche pour l'aider à envisager sa meilleure gestion du risque possible. L'exploitation doit être résiliente : elle doit pouvoir faire face à deux années de coups durs.

Cela passe par une formation initiale forte pour les jeunes, axée sur la gestion d'exploitation et l'exposition aux risques. Cela passe aussi par un droit à l'expérimentation sur l'exploitation.

Concernant l'assurance récolte, je suis assuré depuis longtemps. Cela a été utile à mon exploitation en 2016. Elle a été activée en 2016 en orge, pois, colza : au total 23 000 euros reversés !

De plus, il existe des réductions par les assureurs pour les JA qui rendent le coût de l'assurance récolte dérisoire au total.

Jean CORDIER – Enseignant-chercheur - Agrocampus Ouest

En France, on a la chance d'avoir des assureurs agricoles : merci d'être là car ils ne gagnent rien avec l'assurance récolte ! Il y a des pays où il n'y en a pas.

Pourquoi y a-t-il si peu d'assurés ? Il faut mettre l'arboriculture de côté : les primes sont très élevées, peut-être trop. Dans les autres secteurs, les raisons sont variées: on est sur une gestion fine du risque. La dimension de conseil est importante. La mesure du risque local réel est importante.

Il y a un besoin de conseil pour chaque année de contrat : c'est une gestion fine à faire. La compréhension des mécanismes est nécessaire, il y a un travail de pédagogie. Il faut aussi travailler sur le niveau des primes. La technologie devrait permettre de réduire le coût d'assurance.

L'assurance récolte c'est presque une assurance décès : l'exploitation peut mourir en cas de catastrophe une ou 2 années de suite. Inversement, certains agriculteurs peuvent se sentir à même de couvrir eux-mêmes le risque.

Patrick DEGIOVANNI, Pacifica, filiale du Crédit agricole

Je ne suis pas exposé au risque : que répondre ? La réponse par l'exemple : les viticulteurs dans le Bordelais et le Cognac ont réagi après deux années difficiles. Ces deux années de suite ont vidé les caves : besoin de vendre et de garder leurs marchés. Donc, cela montre que la prise de conscience des risques peut évoluer.

Réduire la prime, on y travaille, en assurant le maximum de la ferme France, en mettant à jour par internet les surfaces par l'exploitant. En même temps il ne faut pas oublier que l'échange avec l'agriculteur a une dimension pédagogique et qu'on ne peut pas trop réduire ces contacts même s'ils coûtent.

L'obligation ne sera pas acceptée au niveau européen, il faut parler d'incitation.

Pascal LOISEAU, Groupama Centre Manche.

Comment rendre l'assurance attractive ? On a très souvent des gens qui ont eu une sécheresse et qui refusent l'assurance.

Les assureurs travaillent sur la simplification des process pour ne pas donner d'impression de complexité administrative.

Pour convaincre, en Normandie, depuis 13 ans, 1 assuré sur 3 fait jouer son contrat multirisque récolte. C'est bien que c'est utile ! Cela contribue à la pérennité des exploitations. Aux déçus de 2016, je voudrais dire que 7 cotisants sur 10 ont eu une indemnisation dans le Calvados et l'Orne dont un tiers à plus de 25 000 € ! Le coût de 2 €/t en blé est à comparer aux fluctuations journalières de cotations.

QUESTIONS-REPONSES AVEC LA SALLE

Question de Claude BACLE, Confédération Paysanne Orne :

J'étais à Groupama pour la grêle. En 2005 on m'a proposé la multirisque climatique Groupama gratuite, je l'ai prise. Aujourd'hui, je suis un radié de l'assurance !

L'élargissement des phénomènes climatiques pose le problème de savoir comment couvrir ces risques, l'assurance est-elle vraiment la solution ? De plus, les DPB et l'assurance récolte sont financés par les deux piliers de la PAC donc en concurrence budgétaire. Pourquoi l'assurance grêle ne peut-elle pas être subventionnée ?

Réponse de Daniel GENISSEL : les 2 visions assurance et changement de système ne sont pas différentes ; il reste des pertes après sinistres climatiques. L'assurance ne fait pas gagner le "gros lot" à un agriculteur, elle ne couvre qu'une partie des pertes. Il faut aussi travailler sur le reste : rotation, systèmes…

Réponse de Patrick DEGIOVANNI : s'assurer n'est pas une finalité, il faut accompagner l'agriculteur. Il a besoin d'investir pour changer. Pour qu'il puisse assurer ces investissements, il a besoin de sécurisation dans ses revenus, donc il faut écrêter les risques élevés. C'est juste un outil qui permet de continuer.

Question d'Hervé MARIE : Le calcul de la sécheresse, c'est bien, mais l'excès d'eau est aussi un problème : l'assurance prairies fonctionne-t-elle sur l'excès ? Comment les indicateurs satellites peuvent-ils mesurer ça ?

Réponse de Patrick DEGIOVANNI : oui, nous avons eu l'expérience dans l'Est de prairies inondées inaccessibles par excès d'eau. Maintenant, nous avons mis en place une garantie complémentaire inaccessibilité de la prairie.

Question d'un agriculteur en Seine-Maritime : les plafonds d'indemnisation par denrée ne sont pas très hauts, par exemple pour le lin. L'outil est adapté à des productions végétales de moindre valeur ajoutée (blé), moins pour les pommes de terre et le lin. Il faudrait une assurance avec souscription pour un capital supérieur ?

Réponse de Pascal PLOISEAU : le lin très spéculatif ; ce qu'on assure avec la multirisque climatique, c'est seulement le coup dur. Mais d'autres outils existent

Question de Régis CHOPIN, agriculteur dans l'Eure : l'irrigation c'est aussi un levier d'assurance : ne pas l'oublier ! Exemple dans l'Eure et Loir où on lui fait une large place.

Question de Denis CHERON, agriculteur dans le Calvados : avec la répétition de mauvaises années 2016, 2018…, quand on va faire la moyenne sur 5 ans, ma référence va-t-elle baisser ? Ne faut-il pas revoir les méthodes de calculs ?

Réponse de Pascal PLOISEAU : la moyenne olympique reflète le potentiel, on ne peut pas nier qu'il peut évoluer si le climat change. Si on veut assurer au-delà du rendement, il y a des solutions techniques, comme l'assurance complément de rendement mais celle-ci n'est pas subventionnée.

CONCLUSIONS DE LA MATINEE PAR Jean CORDIER

1. La référence à la moyenne olympique vient de l'OMC : il faudrait allonger les séries, aller au maximum de références dans le temps, cela améliorerait le système.
2. Il faut d'abord prévenir tous les risques, puis ensuite seulement il faut de l'assurance. La gestion des risques passe par de multiples canaux.
3. Les assureurs français y croient alors qu'ils ne gagnent pas d'argent. Ils ont le sens du bien public... . J'ai suivi les assurances aux USA, j'ai vu combien ils ont progressé et innové dans les contrats, sur les bases de données, sur les informations dont ils disposent. Il faut faire en sorte que la règlementation ne pénalise pas l'innovation.
4. Le conseil est important en matière de prime, de couverture pour trouver l'équilibre de l'assurance. L'agriculteur peut largement moduler sa couverture des risques, il y a une dimension d'équilibre à trouver entre les deux.

APRES-MIDI

PAC : l'évolution des outils de gestion des risques économiques

Philippe LEGRAIN - Pôle Économie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie

Un outil de stabilisation des revenus figurait dans la boîte à outils de la PAC 2015-2020. Il s'agissait d'un fonds lissant les chutes de revenu contre cotisations pour les exploitations. Aucun Etat-membre ne l'a mis en place. Quelques exemples nord-américains existent. Les discussions sur la PAC après 2020 remettent le sujet à l'ordre du jour et donnent la possibilité aux Etats-membres de l'inclure dans leur plan national stratégique PAC.

Le contrat

Jean–Luc DUVAL, Agriculteur, Président de Coop de France Normandie

Description de l'outil :

Le contrat est un dispositif juridique qui permet de fixer des engagements réciproques entre les signataires. Pour réduire les risques économiques, un agriculteur a la possibilité de contractualiser avec un acheteur. Ce contrat permet de connaître à l'avance les conditions dans lesquelles sa production sera achetée par le client signataire du contrat : qualité, quantité, période, calcul du prix…
Il est aussi possible de contractualiser pour les achats de l'exploitation et pour tous les services extérieurs.

Avantages pour gérer ses risques

La contractualisation réduit les incertitudes mais ne les annule pas pour autant. Ce n'est en rien une garantie de valeur ajoutée.

Inconvénients et points de vigilance

La signature d'un contrat ne garantit pas une rentabilité. L'engagement de chaque partie signataire et les modalités d'exécution du contrat doivent être étudiés et bien compris. L'engagement contractuel réduit les marges de liberté de l'exploitant, en contrepartie de certaines garanties.

Le contrat coopératif

Jean-Charles DESCHAMPS, Agriculteur – Président de Cap Seine
Jean–Luc DUVAL, Agriculteur, Président de Coop de France Normandie

Description de l'outil

Le contrat coopératif consiste à adhérer à une (ou plusieurs) coopérative(s). Le coopérateur s'engage à respecter les règles de sa coopérative, en contrepartie des avantages que lui procure le fait d'être adhérent. Parmi ces règles figure souvent l'apport total : la coopérative s'engage à acheter la totalité des volumes livrés par l'adhérent d'une part et l'adhérent s'engage à livrer la totalité de sa production à la coopérative d'autre part. Les adhérents participent tous à la gouvernance de leur coopérative en élisant leurs représentants au sein du conseil d'administration.

Avantages pour gérer ses risques

La coopérative, en regroupant toute l'offre de ses adhérents et en mutualisant les outils logistiques et la commercialisation, voire la transformation selon les cas, permet de peser sur le marché. L'adhérent dispose aussi de la certitude de pouvoir vendre toute sa production. Depuis leur création, les coopératives ont énormément évolué et proposent toute une palette de services à leurs adhérents. On peut citer pour exemple les dispositifs de vente à façon des céréales : prix moyen, prix convenu à la récolte, stockage des grains et vente au cours du jour, combinaisons avec des outils du marché à terme,…

Sur la logique de prévention des risques économiques, on peut citer des dispositifs de fonds de péréquation permettant de lisser des prix. Cap Seine expérimente actuellement un outil baptisé SERELIS qui propose les bonnes années de conserver une partie de la recette destinée aux adhérents et éviter ainsi qu'il payent des impôts dessus, pour la reverser les moins bonnes années.

Inconvénients et points de vigilance

Beaucoup de coopératives grossissent pour s'adapter à la taille de leurs clients, créant un ressenti d'éloignement des centres de décision pour les adhérents. Les valeurs de la coopérative doivent être réaffirmées et partagées par les adhérents. Ces derniers sont aussi invités à s'investir dans la gouvernance de leur outil.

Le marché à terme

Jean-Loïc BEGUE-TURRON, Responsable Pôle Matière Première CACEIS – Crédit Agricole
Xavier GOUTTE, Ingénieur Grandes cultures Mes Marchés – Chambre d'agriculture de l'Orne

Description de l'outil :

Le marché à terme permet à tous les intervenants d'un marché, qu'ils soient acheteurs ou vendeurs, de disposer d'une lisibilité partagée sur l'avenir et de sécuriser les prix de leurs transactions à une date future donnée.

Avantages pour gérer ses risques

C'est un excellent moyen de gérer ses risques économiques à la vente comme à l'achat si le produit concerné dispose d'un marché à terme qui fonctionne. C'est le cas pour les céréales, les oléagineux, le soja. Le Matif est une boîte à outils pour sécuriser ses marges. Moins il y a de marges, plus la filière a intérêt à utiliser les MAT. La clef de voûte pour qu'il fonctionne, c'est que l'ensemble de la filière prenne le problème à bras le corps. Il existe un marché à terme du lait en Nouvelle-Zélande mais sa transparence est limitée.

Inconvénients et points de vigilance

Le marché à terme ne fonctionne pas (encore) sur de nombreux marchés agricoles (viandes, produits laitiers, engrais azotés…).Ouvrir un compte sur un marché à terme ne s'improvise pas : le dossier bancaire doit être sérieux. Il faut compter quelques semaines pour se former, se faire accompagner. La personne doit montrer un certain niveau de production. L'agriculteur qui veut se lancer en direct sur le marché à terme doit disposer d'une solide formation et d'un volume de production significatif (500 tonnes de livraisons minimum).

L'assurance chiffre d'affaires

Pascal LOISEAU, Directeur Général - Groupama Centre Manche
Bruno LEPOIVRE, Chef de Service - Pacifica
Jean Christophe DEBAR, Expert en Politique agricole américaine

Description de l'outil :

Les assureurs viennent de lancer un produit d'assurance qui garantit à l'agriculteur une recette à l'hectare de grande culture. Exemple : je suis agriculteur, j'ai 100 ha de blé. La problématique des aléas climatiques est réglée par l'assurance récolte, niveau socle. Ma moyenne olympique est de 8 t/ha ; le cours Euronext à 200 €/t. Je souscris une assurance de 1 600 € de chiffre d'affaires à l'hectare. Moins 15 % de franchise, l'assureur me garantit un chiffre d'affaires de 1 360 €/ha.

Au moment de la récolte, le cours du blé est tombé à 150 €/t x 8 t/ha = 1 200 €/ha. Je reçois 160 €/ha (1 360 – 1 200) d'indemnisation. Si le cours passe à 260 €/t, je reçois 60 €/t. Si mon rendement baisse à 6 t/ha avec un cours à 200 €/ha, je reçois 160 €/ha.

Avantages pour gérer ses risques

Ce nouvel outil est peu connu, mais il permet de couvrir le risque prix plus simplement qu'avec le marché à terme. 90 % des *farmers* américains contractent ce type d'assurance largement aidé par le Farm Bill (63 % d'aides tout confondu).

Inconvénients et points de vigilance

Comme tout produit nouveau, il doit trouver son marché. La PAC est moins généreuse que le Farm Bill car elle n'accompagne que la partie risque climatique.

Les outils fiscaux

Karine MARIE, Directrice conseil Cerfrance Normandie-Ouest

Description de l'outil

La DPI (dotation pour investissement) est une provision pour un investissement futur. Elle doit disparaître. La DPA (dotation pour aléas) existe depuis longtemps mais elle est très peu utilisée. La Dotation pour Investissement (DPI) et la Dotation pour Aléas (DPA) devraient être fondues dans un nouveau dispositif de DPE (Dispositif d'Epargne de Précaution) dans la loi de finance 2019 en discussion actuellement. Il devrait être plus incitatif : une partie (50 %) de la somme épargnée pourrait être conservée pour financer une hausse du cheptel, la période d'épargne passerait de 7 à 10 ans et il n'y aurait plus de condition à la sortie de l'épargne, si ce n'est qu'elle serait imposée l'année de réintégration.

Avantages pour gérer ses risques

Cette réserve de précaution non imposée l'année de sa constitution constitue un levier que chaque exploitation pourra utiliser.

Inconvénients et points de vigilance

Il faut attendre l'adoption de la loi de finance pour connaitre précisément le nouveau dispositif. Un amendement pour adapter ce dispositif aux spécificités des GAEC a été rejeté.

Robustesse des systèmes d'exploitation

Vivianne SIMONIN, Ingénieur Lait – Chambres d'agriculture de Normandie
Xavier GOUTTE, Ingénieur Grandes cultures – Chambre d'agriculture de l'Orne

Description de l'outil

Définition de la résilience : capacité à rebondir malgré les perturbations
Il ne s'agit pas d'un dispositif en particulier, mais d'illustrer à partir de ce qui a été fait pour les systèmes laitiers l'intérêt de travailler sur les déterminants de la robustesse des exploitations du secteur et surtout de connaître les voies de résilience afin de les diffuser à travers le conseil des exploitations. Nous avons travaillé sur un échantillon de 330 fermes laitières, entre 2007 et 2013. L'indicateur est le nombre d'unités de main-d'œuvre (UMO) disponibles par exploitation. Nous avons défini 5 déterminants à la résilience : le volume de lait produit par UMO, l'efficacité économique, la maîtrise des annuités, le montant d'aide par UMO et la qualité du lait.

Il existe trois voies de résilience : produire du volume avec de la main-d'œuvre et des investissements maîtrisés, une voie économe et autonome avec une maîtrise des intrants et la voie de la valeur ajoutée AOP, bio, vente directe.

Avantages pour gérer ses risques

Adapter son système agricole pour qu'il soit plus résilient est un axe majeur de travail pour tous les exploitants.

Inconvénients et points de vigilance

La résistance au changement, très compréhensible d'un point de vue humain, peut entrainer des difficultés majeures pour les exploitations.

Jean HIRSCHLER, Michel LAFONT, Philippe LEGRAIN
Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie
Mise à jour le 6 novembre 2018